

LISTE D'ATTENTE POUR SUBVENTION POUR LES FRAIS DE GARDE

La durée en liste d'attente est déterminée par le nombre de personnes se trouvant avant vous. Ce programme fonctionne selon l'ordre d'arrivée, alors PENSEZ-Y À L'AVANCE.

Priorité accordée dans des cas spéciaux

Vous pouvez être placés en priorité si votre famille connaît des circonstances exceptionnelles. Il peut s'agir de situations comme un parent seul qui risque de perdre son emploi s'il ne trouve pas de service de garde ou d'une famille ayant besoin de ce type de service pour des raisons médicales exceptionnelles.



Pour toute question ou demande de renseignements supplémentaires, appelez la KIDSLINE au 1-888-703-KIDS (5437), poste 3, sans frais, ou au 905-830-9487, poste 3 à Newmarket.

Visitez :
www.york.ca

et cliquez sur Services, puis sur Children's Services.



Service des soins communautaires et de la santé
Département des services sociaux

Cette brochure existe en format accessible ainsi qu'en chinois, en farsi, en italien, en russe, en espagnol, en tamoul et en ourdou. Pour obtenir votre exemplaire, composez le 1-888-256-1112 ou par ATS le 905-762-0401.

4851 07 2011

Subventions pour les frais de garde



**APPELZ POUR SAVOIR SI
VOTRE FAMILLE EST
ADMISSIBLE**

SANS FRAIS

1-888-703-KIDS(5437)

À NEWMARKET

905-830-9487



Service des soins communautaires et de la santé
Département des services sociaux

La subvention pour les frais de garde allège les coûts afin que les services de garde soient accessibles aux familles à faible revenu.

FAIRE UNE DEMANDE

La demande de subvention pour les frais de garde se fait en cinq étapes. Vous devez effectuer les cinq étapes pour déterminer votre admissibilité.

1. Appelez la KIDS LINE au **1-888-703-KIDS (5437), poste 3**. Vous devrez répondre à des questions standard sur votre famille et votre situation financière. Vous saurez alors si vous êtes placés en liste d'attente.
2. Si c'est le cas, vous recevrez par la poste une lettre confirmant votre date d'inscription sur la liste. Cette lettre mentionnera les documents à apporter lors de l'entrevue de premier contact. Vous recevrez également une liste des programmes autorisés et approuvés de votre région qui fournissent des services de garde.
3. Choisissez-en un dans la liste approuvée **avant** l'appel pour l'entrevue de premier contact.
4. Lorsque votre nom sera le premier de la liste d'attente, vous serez convoqué à une entrevue de premier contact à l'un des bureaux des Services de garde.
5. Lors de l'entrevue, un représentant déterminera votre admissibilité à la subvention pour les frais de garde, à l'aide d'une évaluation des revenus prescrite par la province. Le représentant vous indiquera la somme que la Région de York versera directement au fournisseur de services de garde, ainsi que celle que vous devrez payer.

SÉLECTION DE SERVICES DE GARDE DE QUALITÉ

Vous pouvez aussi nous demander de vous envoyer un dossier de sélection de services de garde de qualité. Ce dossier indique les points à examiner lors du choix d'un programme qui réponde aux besoins de votre famille.

Le dossier de sélection de services de garde de qualité se trouve également sur le site Web de la Région de York, à www.york.ca



ADMISSIBILITÉ

La subvention pour les frais de garde est un programme provincial qui allège les coûts des services de garde afin qu'ils soient accessibles aux familles à faible revenu.

Les normes d'admissibilité sont les mêmes pour tous les candidats. La subvention est accessible aux familles de la Région de York qui répondent aux critères suivants :

- familles avec enfants jusqu'à 10 ans (12 ans dans les circonstances exceptionnelles);
- parents employés ou inscrits à un programme d'éducation ou de formation;
- familles dont les besoins financiers ont été évalués.

Les demandes de subvention pour les frais de garde sont également examinées en cas de risque important pour la santé, la sécurité ou le bien-être d'un membre de la famille.

Maintien de l'admissibilité

Si vous recevez une subvention pour les frais de garde, vous devez :

- signaler tous les changements d'ordre personnel ou financier, d'adresse ou de numéro de téléphone
- participer à une entrevue d'admissibilité annuelle